



ASSEMBLEE 2016

QUESTION ECRITE

A l'occasion d'une assemblée générale, des questions écrites peuvent être adressées à la Société dans les conditions établies par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société.

La Société a reçu une question écrite de la part de Nicolas Gottry, Président de l'IPAC (Initiative Pour un Actionariat Citoyen).

La question reçue est ainsi rédigée :

« Notre concurrent GSK a annoncé fin mars qu'il allait renoncer à breveter ses molécules dans les pays les moins avancés ou à bas revenu et adapter leur prix d'accès dans les pays à revenu intermédiaire en fonction de la richesse de ces derniers. Pensez-vous que cette stratégie pourrait être adoptée par notre Groupe ? »

La réponse du Conseil est la suivante :

« Sanofi a pour politique globale de ne pas déposer de demande de brevets dans les pays émergents ou LIC (i.e. « Low Income Country », index qui comprend environ 50 pays) sauf dans des cas très limités.

Au-delà de cette position, Sanofi s'applique à favoriser l'accès aux médicaments. A titre d'illustration, dans le domaine de la lutte contre le paludisme, Sanofi a développé un traitement appelé ASAQ Winthrop® (ArteSunate AmodiaQuine Winthrop®), en partenariat avec une association indépendante à but non lucratif, la Drugs for Neglected Diseases initiative (DNDi) et n'a pas déposé de brevet pour protéger ce médicament. ASAQ Winthrop® est distribué à un prix inférieur à 1 \$US pour les adultes et 0,50 \$US pour les enfants, pour 3 jours de traitement. Sur les 34 pays où ce médicament a reçu une autorisation de mise sur le marché de la part des autorités de santé locales, 31 sont des pays africains. À ce jour, environ 400 millions de traitements ont été distribués. En 2015, plus de 50 millions de traitements ASAQ Winthrop® ont été administrés. »

*
* *